

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019

MESURES DÉCENTRALISÉES ET AUTRES NOUVEAUTÉS

Règles budgétaires 2018-2019 — Faits saillants

Voici les principaux éléments qui ressortent des Règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2018-2019, publiées le 30 mai dernier :

- **Aucune compression par rapport à l'année précédente**
- Introduction d'un cadre pluriannuel (sur trois ans)
- 39 mesures dédiées et protégées, soit 16 de plus que l'an dernier
- Confirmation de la reddition de compte pour les mesures décentralisées instaurée en 2017-2018
- Nouveau mode de financement des services aux élèves H et TGC
- Bonification et introduction de mesures en lien avec le Plan d'action numérique

Cadre pluriannuel

Les Règles budgétaires auront dorénavant une portée pluriannuelle, c'est-à-dire que les principes et les mesures elles-mêmes seront établis pour un cycle de trois ans (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021), et que seuls les montants seront mis à jour sur une base annuelle dans un document séparé intitulé « *Renseignements spécifiques à l'année concernée* ».

Mesures décentralisées

Encore cette année, et conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les Règles budgétaires comprennent des mesures destinées à un transfert vers le budget des écoles. Celles-ci sont organisées selon une hiérarchie à trois niveaux :

- 1^{er} niveau : **FAMILLES regroupant les mesures par grands thèmes**
 - ↳ 2^e niveau : **REGROUPEMENTS de mesures visant un objectif commun**
 - ↳ 3^e niveau : **MESURES elles-mêmes**

À l'intérieur de cette hiérarchie, la transférabilité de chaque mesure est établie comme suit :

- **Mesure dédiée**
 - ✓ Destinée aux établissements
 - ✓ Transférable au sein de son regroupement
- **Mesure protégée**
 - ✓ Destinée aux établissements
 - ✓ Doit être utilisée aux fins spécifiées, non transférables
- **Mesure sans contrainte**
 - ✓ Transférable sans limitation

Sauf indication contraire et circonstances exceptionnelles, ces mesures doivent être attribuées, SANS PONCTION, aux écoles selon les modalités de répartition prévues dans les règles budgétaires.

Reddition de compte

Les modalités de reddition de comptes par les commissions scolaires, les directions d'école et les conseils d'établissement sont confirmées pour les prochaines années. Elles se détaillent comme suit :

- ✓ Une reddition de compte **distincte** est attendue pour chacune des mesures **protégées**;
- ✓ Une reddition globale, **par regroupement**, est attendue pour les mesures **dédiées**.

Au plus tard à la date indiquée dans le document *Renseignements spécifiques à l'année concernée* :

- ✓ La commission scolaire doit attester par l'entremise d'un formulaire qu'elle a transféré les sommes provenant des mesures dédiées et protégées à ses établissements;
- ✓ **Chaque conseil d'établissement doit adopter une résolution confirmant que les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont bien été allouées à l'établissement;**
- ✓ Le conseil d'établissement doit joindre à sa résolution un plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des mesures dédiées et protégées;
- ✓ Une copie de la résolution doit être jointe au formulaire soumis par la commission scolaire.

Au plus tard à une autre date indiquée dans les *Renseignements spécifiques à l'année concernée* :

- ✓ Le directeur de l'école doit rendre compte au conseil d'établissement, à la commission scolaire et au Ministère de l'utilisation des ressources additionnelles découlant des mesures dédiées et protégées.

Les changements et nouveautés concernant les mesures budgétaires ainsi que la liste complète des mesures décentralisées selon leurs regroupements et leur transférabilité sont présentés dans les tableaux qui se trouvent à la fin du présent document.

Financement des services aux élèves H et TGC

Le ministère introduit également des changements dans le mode de financement des services aux élèves handicapés (H) ou présentant un trouble grave du comportement (TGC).

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Il n'y a aucune perte de financement;
- ✓ Le financement sera octroyé sur une base pluriannuelle (3 ans) ajustable;
- ✓ Il n'y aura plus de validation systématique des codes pour les élèves H et TGC;
- ✓ Les services pourront être offerts dès le début de l'année scolaire.

Mesures budgétaires en lien avec le Plan d'action numérique

Dans la foulée du lancement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, de nouvelles mesures ont été ajoutées aux Règles budgétaires et certaines mesures existantes ont été bonifiées.

Ces ajouts et modifications visent notamment l'acquisition et l'implantation de nouveaux équipements, l'optimisation des infrastructures TI, le soutien technique et le suivi de projets et, enfin, la formation et l'accompagnement des milieux et du personnel.

La liste des mesures en lien avec le Plan numérique apparaît dans le tableau « Nouvelles mesures, mesures modifiées et mesures bonifiées » à la page suivante.

Note : Les nouveautés introduites dans les Règles budgétaires amendées, approuvées par le Conseil du trésor le 3 juillet et le 21 août derniers, sont encadrées en rouge dans les tableaux qui suivent.

Plus d'infos

Fédération des comités de parents du Québec

Téléphone : 1 800 463-7268

Courriel : services-conseils@fcpq.qc.ca

Nouvelles mesures, mesures modifiées et mesures bonifiées

Ce tableau présente les nouvelles mesures et les mesures modifiées de façon substantielle.

	MESURE BONIFIÉE	MESURE MODIFIÉE	NOUVELLE MESURE
Plan économique 2017-2018			
Mesure 15025 — <i>Partir du bon pied !</i> <i>Bonification de l'enveloppe budgétaire et modification de la formule d'allocation.</i>	✓	✓	
Mesure 15026 — <i>Accroche-toi au secondaire !</i> <i>Bonification de l'enveloppe budgétaire et modification de la formule d'allocation.</i>	✓	✓	
Mesure 15027 — <i>Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire</i> <i>Changement de regroupement de mesures, bonification de l'enveloppe budgétaire et modification de la formule d'allocation. La bonification de l'enveloppe permet de considérer l'ensemble des écoles primaires alors que seules les écoles de milieu défavorisé étaient considérées en 2017-2018.</i>	✓	✓	
Mesure 15166 — <i>Accroche-toi en formation générale des adultes !</i>			✓
Mesure 15197 — <i>Accroche-toi en formation professionnelle !</i>			✓
Mise à jour économique de novembre 2017			
Mesure 15211 — <i>Ressources professionnelles pour intervenir tôt</i>			✓
Mesure 15214 — <i>Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé</i>			✓
Mesure 15215 — <i>Agents de transition autour de la première transition scolaire</i>			✓
Plan économique du Québec 2018-2019			
Mesure 11010 — <i>Maternelle 4 ans temps plein en milieu défavorisé</i>	✓		
Mesures 14000 — <i>Allocation de base pour les activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée</i> <i>L'enveloppe pour les projets qui répondent aux priorités ministérielles est bonifiée.</i>	✓		
Mesure 15016 — <i>Programme de petits déjeuners offerts aux élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire en milieu défavorisé</i>			✓
Mesure 15055 — <i>Agents de transition en soutien à l'intégration des familles immigrantes</i>			✓
Mesure 15186 — <i>Sorties scolaires en milieu culturel</i>	✓	✓	
Mesure 15198 — <i>Soutien au déploiement de nouveaux modes pour l'offre de formation professionnelle</i>			✓
Mesure 15199 — <i>Soutien à la mobilité interrégionale des élèves en formation professionnelle</i>			✓
Plan d'action numérique 2018-2023			
Fonctionnement			
Mesure 12060 — <i>Ajustement pour les services du RÉCIT FGA</i>	✓		
Mesure 15081 — <i>Projets d'innovation liés aux technologies numériques</i>	✓		
Mesure 15082 — <i>Ressources éducatives numériques</i>	✓	✓	
Mesure 15083 — <i>Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT)</i>	✓		
Mesure 15084 — <i>Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques</i>			✓
Mesure 15085 — <i>Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique de la programmation informatique</i>			✓
Mesure 15086 — <i>Soutenir le leadership « pédagonumérique » dans les établissements d'enseignement en formation générale des jeunes</i>			✓
Mesure 15087 — <i>Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie</i>			✓
Mesure 15167 — <i>Soutenir le leadership « pédagonumérique » – centres FGA</i>			✓
Mesure 30180 — <i>Infrastructures éducatives et technologiques – Sécurité de l'information</i>	✓		

Plan d'action numérique 2018-2023 (suite)

Investissement

Sous-mesure 50763 — Ressources éducatives numériques	✓	✓	
Sous-mesure 50764 — Provisions d'allocations additionnelles pour tout projet en technologies de l'information et de la communication initié par le Ministère		✓	
Sous-mesure 50765 — Projets en programmation et en robotique			✓
Sous-mesure 50766 — Outils numériques pour la formation professionnelle			✓
Sous-mesure 50767 — Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques			✓
Mesure 50770 — Implantation des progiciels de gestion intégrés			✓
Mesure 50780 — Renforcer la sécurité de l'information dans les commissions scolaires du Québec			✓

Autres

Mesures 11043 et 11053 - Enfants scolarisés à la maison <i>Bonification du montant par enfant et présentation de la méthode de calcul au point 1 de la section B des règles budgétaires.</i>	✓		
Mesure 15011 — Agir autrement pour la réussite des élèves en milieu défavorisé <i>Application de la nouvelle méthode de calcul introduite pour l'année scolaire 2017-2018 à l'ensemble de l'enveloppe budgétaire.</i>		✓	
Mesure 15014 — Programme de soutien à l'apprentissage — Études dirigées au secondaire <i>Modification de la formule d'allocation.</i>		✓	
Mesure 15015 — Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture, en écriture et en mathématique des élèves des milieux défavorisés <i>Modification de la formule d'allocation.</i>		✓	
Mesure 15024 — Aide aux parents <i>Modification de la formule d'allocation.</i>		✓	
Mesure 15052 — Accueil et francisation – Montant a posteriori <i>Modification de la formule d'allocation.</i>		✓	
Mesure 15114 — Projets spéciaux d'exploration en entrepreneuriat en FGA			✓
Regroupement de mesures 15130 — Suppléance pour la correction d'épreuves obligatoire et pour l'administration d'épreuves uniques d'interaction orale en langues secondes <i>Ajout du volet Administration d'épreuves uniques d'interaction orale en langues secondes et bonification de l'enveloppe budgétaire</i>	✓	✓	
Mesure 15212 — Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1 ^{er} cycle du primaire			✓
Mesure 15213 — Projets en partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux visant à soutenir les besoins des jeunes de 4 à 8 ans et leur famille			✓
Regroupement de mesures 15220 — Soutien à l'éducation à la sexualité			✓
Regroupement de mesures 15230 – École inspirante			✓
Mesure 15333 — Aide additionnelle aux élèves handicapés ou présentant un TGC			✓
Mesure 16012 — Gestion des sièges sociaux <i>Modification des paramètres de la formule d'allocation et bonification de l'enveloppe budgétaire</i>	✓	✓	
Mesure 16028 — Compensation pour perte de revenus sur les comptes de taxe scolaire			✓
Mesure 16029 — Compensation pour réduction du produit maximal de la taxe			✓
Mesure 30145 — Location d'immeubles <i>Certaines normes d'allocation révisées.</i>		✓	

Tableau des mesures budgétaires décentralisées par famille et regroupement

NOTE : Le contenu des documents officiels du ministère a préséance sur l'information présentée ci-dessous.

FAMILLE	REGROUPEMENT	N°	MESURE BUDGÉTAIRE	TRANSFÉRABILITÉ	ORDRE VISÉ ¹
Allocation de base pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes 11000		11020	Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé ²	Dédiée	P
		11043	Enfant scolarisé à la maison – ens. primaire	Protégée	P
		11053	Enfant scolarisé à la maison – ens. secondaire	Protégée	S
Mesures d'appui 15000 à 15200	15010 Milieu défavorisé	15011	Réussite des élèves en milieu défavorisé – <i>Agir autrement</i>	Dédiée	P/S
		15012	Aide alimentaire	Protégée	S
		15013	Programme <i>Une école montréalaise pour tous</i>	Dédiée	P
		15014	Programme de soutien à l'apprentissage – Études dirigées au secondaire	Dédiée	S
		15015	Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	Dédiée	P
		15016	Soutien aux écoles primaires en milieu défavorisé – Programme de petits déjeuners offerts aux élèves de l'éducation préscolaire et du primaire	Protégée	P
	15020 Soutien à la persévérance	15021	Aide individualisée	Dédiée	P/S
		15022	Saines habitudes de vie	Dédiée	P/S
		15023	<i>À l'école, on bouge !</i>	Protégée	P
		15024	Aide aux parents	Dédiée	P
		15025	<i>Partir du bon pied !</i>	Dédiée	P
		15026	<i>Accroche-toi au secondaire !</i>	Dédiée	S
		15027	<i>Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire</i>	Dédiée	P
	15030 Soutien aux actions visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école	15031	Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et de la radicalisation	Protégée	P/S
	15050 Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle	15055	Agents de transition en soutien à l'intégration des familles immigrantes	Protégée	P/S/A
	15100 Soutien à la bibliothèque scolaire	15103	Acquisition de livres et de documentaires	Protégée	P/S
	15160 Activités éducatives innovantes en formation générale des adultes	15161	Projets particuliers visant la persévérance, le rattachement et la réussite scolaire des clientèles de 16 à 24 ans	Dédiée	A
		15162	Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables	Dédiée	A
		15163	Intégration d'éveil à la lecture dans les pratiques familiales	Dédiée	A
		15166	<i>Accroche-toi en formation générale des adultes</i>	Dédiée	A

¹ P = enseignement primaire S = enseignement secondaire A = formation générale aux adultes FP = formation professionnelle

² Comprend 11021 (Maternelle en classe), 11022 (Volet parents) et 11023 (Ressource additionnelle)

FAMILLE	REGROUPEMENT	N°	MESURE BUDGÉTAIRE	TRANSFÉRABILITÉ	ORDRE VISÉ ¹
Mesures d'appui 15000 à 15200	15170 Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire			Dédiée	P/S
	15180 Activités Culturelles	15181	Soutien financier aux comités culturels de commissions scolaires	Dédiée	P/S/A
		15182	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Ateliers culturels à l'école – Montant <i>a priori</i>	Dédiée	P/S/A
		15183	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Ateliers culturels à l'école – Montant <i>a posteriori</i>	Dédiée	P/S/A
		15184	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Une école accueille un artiste ou un écrivain	Dédiée	P/S/A
		15185	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Partenariats	Dédiée	P/S/A
		15186	Sorties scolaires en milieu culturel – 8,9 M\$	Protégée	P/S
	15190 Activités éducatives innovantes en formation professionnelle	15197	<i>Accroche-toi en formation professionnelle</i>	Dédiée	FP
	15200 Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire			Protégée	S
	15210 Réussite éducative des élèves de l'éducation préscolaire et du 1 ^{er} cycle du primaire	15211	Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global de l'élève	Dédiée	P
		15212	Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1 ^{er} cycle du primaire	Protégée	P
		15214	Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé	Protégée	P
		15215	Agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire	Dédiée	P
15230 École inspirante – 27 M\$ NOUVEAU!			Dédiée	P/S	
Adaptation scolaire 15300	15310 Intégration des élèves	15312	Pour le soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Dédiée	P/S
Régions et petits milieux 15500	15530 Soutien en mathématique		Dédiée	S	
	15560 Vitalité des petites communautés		Dédiée	P/S	

¹ P = enseignement primaire S = enseignement secondaire A = formation générale aux adultes FP = formation professionnelle